



Conditions générales de vente et d'utilisation

INFORMATIONS LÉGALES:

La Société K&S, Société par Actions Simplifiée, au capital de 120 000 euros, dont le siège social se situe 74, rue Principale – 60210 Briot et inscrite au RCS de Beauvais sous le numéro 400 096 053, représentée par Monsieur Jean-François VERNOCHET en sa qualité de Président (ci-après « la Société »).

La société partenaire associée exerçant les prestations de téléassistance par géolocalisation pour le compte de K&S:

La société GEGIP Sécurité, Société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 4, rue Suchet - 94700 Maisons-Alfort et inscrite au RCS de Créteil sous le numéro 433 121 027, représentée par Monsieur David AMSELLEM en sa qualité de Gérant (ci-après « le téléassiste »).

N° d'autorisation CNAPS (organisme du Ministère de l'intérieur)
AUT-094-2118-04-05-20160539155

PREAMBULE:

Les présentes conditions générales de Vente et d'Utilisation (ci-après « CGV/CGU »), décrites ci-dessous ont pour objet de définir les droits et obligations des Utilisateurs et de la Société notamment dans le cadre de la souscription d'abonnement ou de réabonnement en ligne d'Offres et de fixer les règles d'utilisation du Site par l'Utilisateur, elles définissent également les engagements réciproques de la société K&S, et du Client dans le cadre de l'offre de service d'assistance de l'application mobile help'US®.

Le présent contrat a été établi sur le fondement d'un risque, objet de la téléassistance, qualifié de standard, sauf mention spécifique dans les conditions particulières.

Le client reconnaît avoir lu et avoir parfaitement compris et accepté sans réserve les présentes conditions générales.

AVERTISSEMENT:

La téléassistance par géolocalisation est un procédé permettant de gérer, à partir d'une station centrale fonctionnant 24h sur 24 et 7 jours sur 7, les informations provenant de l'application mobile help'US®.

Il convient dès lors d'attirer l'attention du Client sur le fait que la prestation objet du contrat ne lui est pas spécifiquement dédiée, mais s'inscrit dans le cadre de moyens communs mis au service de l'ensemble des clients de la centrale d'assistance.

S'il incombe à ce dernier d'adapter ces moyens au nombre de raccordements qu'il gère, en vue d'un traitement prompt des informations, il demeure que ceux-ci sont définis en fonction de volumes statistiques et non pour le cas d'une simultanéité application mobile importante de déclenchements, dont la probabilité ne peut cependant pas être écartée. Dans ce cas les opérateurs traitent dans les plus brefs délais, dans la chronologie de leur survenance et/ou leur priorité, les informations reçues.

Art.1 DEFINITIONS

Les termes et expressions ci-après auront, dans les présentes conditions générales d'utilisation, le sens suivant :

L'équipement ou le produit: désigne l'application mobile help'US®, dispositif qui permet d'améliorer la sécurité d'une personne en lui offrant la possibilité d'envoyer en temps réel, de manière manuelle ou automatique, diverses alertes sécuritaires géolocalisées vers un poste de surveillance et de traitement de ces alertes.

Abonnement: désigne toute souscription à une offre de services mise à disposition pour un prix et une durée déterminée ou indéterminée

Le client ou l'abonné: désigne toute personne acheteur de l'application help'US et qui acquiert un ou plusieurs abonnements.

Compte: désigne l'espace personnel créé après que l'Utilisateur ait rempli un formulaire d'inscription et mis à la disposition de l'Utilisateur ou de l'Abonné, lui permettant d'accéder, après s'être identifié par ses Codes d'accès, à toutes les données le concernant.

Codes d'accès: désigne l'identifiant de l'Utilisateur ou de l'Abonné et son mot de passe de connexion choisis par l'Utilisateur lors de son inscription, lui permettant de s'identifier et de se connecter à son Compte et aux différents services souscrits fournis sur l'application help'US.

Ces Codes d'accès, créés par l'Utilisateur sont personnels et confidentiels. Le mot de passe peut être modifié dans l'application par l'Utilisateur. L'Utilisateur est entièrement responsable de l'utilisation des Codes d'accès le concernant. Sauf preuve contraire, toute connexion au(x) Support(s) Numérique(s) ou transmission de données effectuées à partir des Codes d'accès de l'Utilisateur sera réputée avoir été effectuée par ce dernier. L'Utilisateur s'engage à conserver ses Codes d'accès secrets et s'interdit de les divulguer sous quelle que forme que ce soit à des tiers. A cet égard, l'Utilisateur a la possibilité de s'assurer qu'à l'issue de chaque session, il peut se déconnecter explicitement. En cas de perte, de vol ou de divulgation accidentelle de ses Codes d'accès, l'Utilisateur doit en informer sans délai, la Société, par courrier postal dans l'application, en cliquant sur le lien « mot de passe oublié », l'Utilisateur sera invité à indiquer un nouveau mot de passe. Toute perte, vol, détournement ou utilisation non autorisée des Codes d'accès et leurs conséquences relèvent de la responsabilité de l'Utilisateur. L'ouverture d'une nouvelle session par des Codes d'accès déjà en cours d'utilisation entraînera automatiquement la fermeture de la 1ère session ouverte.

Profil: désigne les informations communiquées par l'Utilisateur ou l'Abonné lors de la création de son Compte ou lors d'une connexion, à savoir les données personnelles nécessaires à la gestion de son abonnement et des services d'assistance ou de son accès sur les Sites et le mode de paiement choisi pour les services ainsi sélectionnés.

L'utilisateur: désigne toute personne qui utilise un téléphone mobile et qui a téléchargé l'application help'US® pour contribuer à améliorer sa sécurité.

Le téléassiste: désigne la société GEGIP Sécurité partenaire associé exclusif de K&S, qui assure le service de téléassistance pour le compte du client pour le traitement des alertes émises via l'application help'US 24h24 et 365j/an.

Art.2 MODALITES TECHNIQUES DE LA TELEASSISTANCE AVEC LOCALISATION

2.1- La téléassistance par géolocalisation consiste à recevoir et enregistrer des informations de sécurité en provenance d'un téléphone mobile dont l'application help'US® aura été téléchargé. Lorsque celle-ci est activé et, le cas échéant, sous les conditions qui sont précisées aux notices de fonctionnement du mobile et qu'il soit accessible à la Couverture GSM, GPRS et GPS pour la géolocalisation. La Centrale d'assistance traite les informations (géolocalisation, écoute environnementale, retour vidéo), alerte les services ou personnes habilitées aux fins de levée de doute et prend ensuite, si nécessaire, les dispositions convenues dans le cadre de l'assistance au citoyen.



2.2- La géolocalisation à distance par GPS consiste en un repérage, en 'temps réel', du lieu de situation ou de déplacement de la personne ayant téléchargée l'application help'US, autorisé l'accès à la géolocalisation de son téléphone (en cas d'alerte uniquement) et activée une alerte de type sécuritaire. Ce service est rendu dans les limites de précision inhérentes au Global Positioning System (GPS) du téléphone utilisé par le client et dans les limites de la couverture GSM/GPRS.

Le Client est dûment informé que :

- La géolocalisation de son téléphone est soumise à certaines réserves techniques notamment les mauvaises conditions météorologiques de nature à perturber les communications satellitaires.

- en cas d'alerte, les données de localisation de la personne équipée, lorsque celles-ci sont repérées par la centrale d'assistance GEGIP Sécurité, peuvent être communiquées au Client et/ou référents désignés, ainsi que si nécessaire aux services de sécurité publics ou privés habilités à intervenir.

Pendant toute la durée du contrat, GEGIP Sécurité, partenaire de K&S, met en œuvre tous les moyens contractuellement définis nécessaires à sa bonne exécution. Le service de téléassistance est assuré par une station de géosécurisation dédiée à l'application help'US qui reçoit et gère les alarmes.

Le Client est informé que toute défaillance de son téléphone mobile utilisé dans le cadre de l'application help'US, du réseau de téléphonie mobile ou d'absence de Couverture GSM, GPRS ou GPS a une incidence sur la transmission des alarmes à GEGIP Sécurité. K&S et GEGIP Sécurité ne saurait être tenus pour responsables de toute information inexacte relative à la Couverture ou défaut de continuité ou de régularité de la Couverture dans les zones géographiques indiquées par les opérateurs de téléphonie mobile ainsi que toute difficulté technique du téléphone mobile du client qui aurait pour effet de perturber et/ou d'empêcher la bonne exécution des transmissions des alertes sécuritaires de l'application help'US.

Art.3 CONTENU DU SERVICE

3.1- La téléassistance permet à la station de géosécurisation, de recevoir de l'application help'US® des alarmes sécuritaires en cas de réalisation d'évènements définis au contrat ; de mettre en œuvre les traitements des alarmes et le cas échéant les mesures de sécurité définies au contrat.

3.2- Les alarmes sont classées en deux types : les alarmes sécuritaires et les alarmes témoins. Les alarmes sécuritaires et les alarmes témoins sont transmises à la station de téléassistance de GEGIP Sécurité, sous réserve de la couverture GSM du lieu de situation du téléphone mobile lors de l'alarme.

a/. Alarmes sécuritaires :

Les types d'alertes sécuritaires retenus dans le cadre de ce contrat sont :

- L'alerte manuelle SOS.

b/. Alarmes témoins :

- L'alerte témoin discret permet au client d'informer la plateforme d'assistance du déroulement d'évènements mettant une ou plusieurs personnes en situation d'atteinte à leur sécurité physique qui se déroulent dans l'espace public.

- L'alerte veille libre et/ou trajet défini, permet à un client d'être veillé par une personne tier de confiance habilitée qui pourra si nécessaire et après vérification d'une situation d'atteinte à la sécurité physique du veillé, déclencher une procédure de secours auprès de la Centrale d'assistance.

3.3-Traitement des alarmes sécuritaires.

a/. Appel et traitement:

Les alarmes sécuritaires donnent lieu à une levée de doute et, au besoin à la mise en œuvre des mesures de sécurité. L'opérateur GEGIP Sécurité effectue une écoute de l'environnement et visualisation vidéo (si activation des caméras du téléphone par l'utilisateur) du téléphone mobile de l'utilisateur, afin d'opérer une vérification et/ou prendre les mesures de sécurité. En cas de danger avéré, l'opérateur applique la procédure conformément aux modalités de traitement, et fera appel si la situation l'exige directement aux Forces de secours (pompiers, SAMU, police ou gendarmerie).

b/. Géolocalisation

S'il y a lieu, l'opérateur vérifie par géolocalisation, le lieu de situation de la personne équipée de l'application mobile help'US®. Il met en œuvre, après levée de doute laissant supposer la réalisation d'un risque de sécurité, et sous réserve de couverture GSM et GPS suffisante, une géolocalisation GPS de la personne.

c/. Appel aux secours et guidage

Consiste, à la suite d'une levée de doute ayant avéré la réalisation d'un risque de sécurité ou l'existence d'éléments probants de nature à laisser raisonnablement supposer la réalisation d'un tel risque à faire appel aux Forces de secours (pompiers, SAMU, police, gendarmerie).

En cas de danger avéré sur la personne utilisatrice des services de l'application help'US, GEGIP Sécurité peut, sous réserve de l'existence d'une couverture GPS et GSM du lieu de localisation de la personne, procéder à la géolocalisation de la personne et guider les Forces de secours vers le lieu où est localisée la personne ayant besoin de leur intervention.

K&S et GEGIP Sécurité ne peuvent garantir l'intervention des Forces de secours tant en France qu'à l'étranger, cette intervention étant du seul ressort des autorités publiques.

A la fin de chaque mission de gestion de situation après alerte confirmée, il sera possible pour le client de consulter sur l'application un rapport détaillé des événements survenus durant la mission, mis à sa disposition dans un délai maximum de 24 heures.

3.4- GEGIP Sécurité ne pourra être tenu qu'aux seules levées de doute et aux seuls traitements prévus par le contrat et précisés dans ces conditions d'utilisation.

3.5- La prestation de téléassistance par géolocalisation participe à la sécurisation de la personne utilisatrice de l'application help'US, mais ne permet pas de garantir l'absence de réalisation de sinistres. Elle permet, au moyen de l'application help'US et de la transmission d'alarmes, de prévenir le Client et de mettre en œuvre les mesures de sécurité contractuellement prévues.

Art.4 DEFINITION ET CONDITIONS D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Le Téléassiste s'engage à :

4.1 – Gérer tous les jours 24h sur 24, les informations en provenance de l'application help'US®. GPS/GSM/GPRS/APPLICATION MOBILE puis le cas échéant, mettre en œuvre les consignes définies au contenu du service ci-dessus.

4.2 – Enregistrer sur tout support du système de réception d'alertes toutes les informations reçues. Ces enregistrements sont conservés pendant une durée minimum d'un (1) mois.

4.3- Appliquer à réception d'une information les consignes telles qu'elles ont été définies dans ce contrat.

Art.5 OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

5.1- Ne pas modifier ou faire modifier pour quelque cause que ce soit l'application help'US® utilisée, objet du contrat.

5.2- N'utiliser les services d'assistance de l'application help'US qu'en cas d'urgence réelle pour lui-même ou pour une personne qu'il veille, les services d'assistance GEGIP Sécurité, se réserve le droit, après levée de doute de refuser la prise en charge d'une alerte sécuritaire, si l'opérateur estime que la



situation ne présente pas de caractère réel d'urgence nécessitant l'intervention des secours ((pompiers, SAMU, police, gendarmerie).

5.3- Aviser sans retard les services K&S de toute anomalie de quelque nature qu'elle soit qu'il pourrait constater dans le fonctionnement de l'application help'US®.

5.4- Informer K&S de toute situation ou événement susceptible de nuire à l'efficacité de l'exécution des consignes. Ces informations devront être confirmées dans les plus brefs délais par l'expédition d'une lettre recommandée avec avis de réception à K&S.

5.5- Mettre son téléphone mobile contenant l'application help'US en charge avant utilisation de l'application help'US et à chaque fois que nécessaire, et aviser toute personne qu'il peut être amené à utiliser l'application help'US®. GPS/GSM/GPRS/ des procédures nécessaires à leurs fonctionnement.

5.6- Informer la société K&S dès qu'il en a connaissance, de tout sinistre, lorsqu'il estime que la responsabilité de celui-ci est en cause.

5.7- AVERTISSEMENTS SUR L'UTILISATION DE L'APPLICATION help'US® ET DES SERVICES DE GEGIP SECURITE

Le client décide de sa propre initiative d'utiliser les services de GEGIP Sécurité, ou de nommer des utilisateurs, pour localiser des individus avec leur consentement et le fait sous sa propre et exclusive responsabilité. Le PRESTATAIRE ne saurait être tenu des manquements éventuels du client. Le client est seul responsable s'agissant des données qu'il collecte, du respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur et à venir, notamment en matière de protection des données et de géolocalisation des personnes (RGPD, CNIL...).

Art.6 OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU TELEASSISTEUR

Les responsabilités du téléassisteuse sont celles d'un prestataire de service sur lequel repose une obligation de moyens ; c'est-à-dire veiller à la bonne réception des messages en provenance des équipements help'US définis en annexe ou placés par avenant sous sa responsabilité et d'assurer la retransmission de ces informations selon les consignes particulières qui ont été librement convenues et acceptées entre les Parties. Dans l'hypothèse où le téléassisteuse ne pourrait assurer en tout ou partie ses prestations du fait de cas de force majeure, tel que ce terme est défini par la jurisprudence des tribunaux français ou en cas de panne affectant le téléphone mobile utilisé, les réseaux téléphoniques GSM et ou réseaux satellitaires GPS, sa responsabilité ne saurait être engagée.

K&S et GEGIP Sécurité ne peuvent être tenus responsables :

- de perturbations provisoires causées par des travaux d'entretien, de renforcement, de réaménagement ou d'extension des installations de son réseau, ainsi qu'en cas de panne affectant les réseaux téléphoniques GSM et ou GPS
- de la suspension de l'autorisation d'émettre par les autorités de tutelle,
- de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation,
- des aléas de propagation des ondes électromagnétiques, des difficultés de liaison avec le satellite, de la cessation des conventions de coopération avec les services publics sur décision de l'autorité compétente,
- du non-respect des obligations de maintien en état du téléphone mobile utilisé dans le cadre de l'utilisation de l'application help'US à la charge de l'abonné.

En cas de dysfonctionnement répété du téléphone mobile de l'utilisateur ou ; de dégradation ou erreurs répétées de manipulation de l'application help'US, La société K&S et le téléassisteuse se réservent la possibilité d'interrompre le service, 15 jours après envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception informant le Client de cette décision. Dès lors, la responsabilité de K&S et du téléassisteuse sera totalement dégagee jusqu'à la remise en état du

téléphone mobile de l'utilisateur. Le rétablissement du système est à la charge du Client qui devra signaler par écrit à K&S la remise en fonctionnement du système.

Art.7 DUREE DE CONTRAT-RESILIATION

La durée dépend de l'offre d'abonnement souscrite (soit associée à une date de fin, soit à durée indéterminée).

Dans le cadre d'un abonnement à durée libre, l'abonné peut, à tout moment résilier son abonnement, par lettre recommandée AR, à l'adresse indiquée au préambule de ce contrat. La résiliation sera effective pour la prochaine période mensuelle, la société K&S pourra considérer l'abonnement résilié de plein droit par simple notification écrite en cas de non-paiement des sommes dues. L'abonné reste dans tous les cas redevables des impayés et des frais associés.

Dans le cadre d'un abonnement à durée déterminée, la souscription à l'offre d'abonnement entraîne un engagement ferme d'abonnement pour la durée indiquée dans l'offre sans possibilité d'y mettre un terme avant son échéance. En cas de résiliation avant le délai indiqué, les sommes versées par l'abonné restent dues à la société K&S et, le cas échéant, la société K&S se réserve le droit de demander le paiement restant à effectuer. La résiliation de l'abonnement ne sera effective qu'au terme de la durée initiale de l'abonnement

Par ailleurs :

Art.8 DISPOSITIONS FINANCIERES

Les prestations GEGIP Sécurité et abonnements K&S objets du contrat sont facturées selon les tarifs et conditions indiquées dans l'onglet abonnement de l'application help'US.

Les prix sont exprimés TTC et exigibles en euros.

Les offres promotionnelles et les codes promos ne sont valables que pendant leur durée de validité. Ils ne s'appliquent qu'à la première souscription et ne peuvent être cumulés entre eux.

L'utilisation de « codes promos » permet à l'Abonné soit de bénéficier d'une réduction exprimée en pourcentage, soit de bénéficier de tarifs promotionnels. Les codes promos doivent être enregistrés par l'Abonné lors de l'étape « Utiliser un code » pour que la réduction puisse être appliquée. La durée des tarifs promotionnels est précisée dans l'offre d'abonnement et ne saurait être supérieure à un (1) an.

Art.9 MODALITES ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Le prix des abonnements annuel est un prix unitaire indiqué lors de l'achat et est payable en une seule fois.

Pour s'abonner ou se réabonner aux services payants de l'application help'US plusieurs systèmes de paiement sont proposés en fonction de l'offre d'Abonnement :

Souscription par CB sécurisée (Visa, Master Card) Le paiement est assuré par une solution sécurisée qui intègre un procédé de cryptage en mode SSL (Secure Socket Layer).

Souscription par chèque bancaire, à envoyer à l'adresse indiquée à l'article Préambule ci-dessus.

Souscription par prélèvement automatiques SEPA. L'utilisateur devra compléter et signer un mandat électronique en ligne.

Souscription par facturation de l'opérateur téléphonique du client.

Souscription par paysafecard ou avec un compte Paypal.

L'ABONNE EST SEUL RESPONSABLE DU PAIEMENT. LA SOCIETE K&S SE DEGAGE DE TOUTE RESPONSABILITE FACE AUX DIFFICULTES DE PAIEMENT RENCONTRESE PAR L'ABONNE.

Art.10 ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION

10.1- Tout accès, inscription, création d'un Compte et/ou Abonnement à l'application help'US implique l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation, sans aucune réserve.

L'utilisateur reconnaît avoir, préalablement à son inscription, pris connaissance de l'ensemble des présentes CGV/CGU énoncées et déclare les accepter sans réserve. Il reconnaît en outre avoir la capacité de conclure et satisfaire aux conditions nécessaires pour utiliser les services de l'application



help'US. Les présentes CGV/CGU prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation expresse et écrite.

10.2- La Société se réserve le droit de modifier les CGV/CGU à tout moment. Il est donc conseillé à l'Utilisateur de se référer, régulièrement à la dernière version des CGV/CGU disponible en permanence sur l'application help'US et à l'adresse suivante : <http://www.helpusapp.fr/>

Art.11 MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE SOUSCRIPTION

11.1- Les mineurs sont admis à s'inscrire et/ou s'abonner à l'application help'US, à la condition qu'ils aient préalablement obtenu du(des) titulaire(s) de l'autorité parentale les concernant, l'autorisation de le faire et que le(les) titulaire(s) de l'autorité parentale a(ont) accepté d'être garant(s) du respect par l'Utilisateur mineur des CGV/CGU. Toute utilisation des services et/ou Abonnements disponibles sur l'application par un Utilisateur mineur est effectuée sous l'entière responsabilité du(des) titulaire(s) de l'autorité parentale sur l'Utilisateur mineur concerné.

11.2- Lors de la création de son Compte, l'Utilisateur doit remplir chaque champ du formulaire pour valider son inscription en remplissant les informations nécessaires à son inscription. L'Utilisateur doit également prendre connaissance et accepter les présentes CGV/CGU. L'Utilisateur s'engage à fournir des informations, exactes et complètes comme demandées dans le formulaire d'inscription et à les tenir à jour sans délai. Dans l'hypothèse où l'Utilisateur fournirait des informations inexacts, périmées ou incomplètes, la Société se réserve le droit de suspendre ou bloquer ou empêcher, dans les conditions visées aux présentes CGV/CGU, l'accès au Compte et/ ou à tout ou partie des services de l'application help'US. L'utilisation par l'Utilisateur de son Compte est valable pour une durée indéterminée. La Société se réserve le droit d'y mettre fin à tout moment sans préavis, dans l'hypothèse où l'Utilisateur ne respecterait pas les présentes CGV/CGU.

11.3- Pour souscrire à un Abonnement l'intéressé doit créer un Compte dans les conditions visées à l'article 11.2 ci-avant, puis il doit choisir l'offre et éventuellement les options. L'Utilisateur est également invité à prendre connaissance des présentes CGV/CGU et à les accepter sans réserve.

Après avoir vérifié et validé sa commande au cours de l'étape « Je m'abonne », l'Utilisateur doit cocher la case « Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et d'utilisation et je les accepte » pour pouvoir valider son achat. Cette action vaut acceptation des présentes CGV/CGU, pleinement et sans réserve. Puis l'Utilisateur doit cliquer sur le bouton « Je commande avec engagement de paiement »

Un accusé de réception lui sera ensuite envoyé à l'adresse email qu'il aura indiquée, confirmant l'abonnement, le prix payé, les Codes d'accès au Compte utilisateur, le bulletin de rétractation annexé aux CGV/CGU, ainsi que les présentes CGV/CGU qu'il pourra conserver sur support durable.

Cette confirmation vaut acceptation de la commande par la Société et valide la transaction sous réserve du paiement effectivement perçu par la Société. L'Utilisateur reconnaît que les systèmes d'enregistrement automatique des Supports Numériques valent preuve de la nature, du contenu et de la date de la commande. Les données enregistrées par le système de paiement constituent la preuve de la transaction financière.

Les abonnements souscrits sont destinés à l'usage personnel des abonnés. Les abonnés ou les destinataires des services de l'application help'US s'interdisent toute revente partielle ou totale. L'acceptation des cookies techniques est indispensable pour toute commande ou abonnement à l'application.

Art.12 OFFRE D'ABONNEMENT ET DE RÉABONNEMENT

Toutes les informations ainsi que les offres sont présentées en français. Chacune des offres précise conformément à l'article L.111-1 du Code de la consommation, les informations précontractuelles nécessaires, de manière lisible et compréhensible, à savoir notamment le contenu de l'Abonnement, la durée, le prix TTC, les modalités de renouvellement éventuel de l'abonnement. Le futur Abonné est également informé de son droit de rétractation, des délais et modalités de celui-ci. Chacune des offres sont soumises aux présentes CGV/CGU. Dans l'hypothèse où la Société propose des offres promotionnelles d'abonnement, il sera précisé en sus, la durée de

l'offre. La Société se réserve le droit de modifier les CGV/CGU à tout moment. Il est conseillé à l'abonné de se référer, régulièrement à la dernière version des CGV/CGU disponible sur l'application et sur le site <http://www.helpusapp.fr/>

Art.13 DISPOSITIONS GENERALES ET RGPD

K&S et GEGIP Sécurité s'engagent à conserver la plus grande confidentialité à l'égard des données de sécurité et personnelles communiquées par le Client et ne les communiquer à des tiers prestataires que pour les seuls besoins de l'exécution du présent contrat en respect du règlement (RGPD) (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Si une quelconque disposition du présent contrat est ou devient, en tout ou partie, nulle et non applicable, cette seule disposition sera réputée non écrite, les parties s'engageant à la remplacer par une disposition appropriée, laquelle respectera les textes applicables, qui, dans la mesure prise par la loi, sera la plus proche possible de leur intention lors de la conclusion du présent contrat. Aucune tolérance, quelle qu'en soit la durée ou la fréquence, ne pourra être considérée comme novation au contrat.

Toute modification devra faire l'objet d'un avenant écrit signé de la partie qui s'engage.

Art.14 DROIT DE RETRACTATION

Conformément aux dispositions du code de la consommation applicables en matière de vente de produit ou de prestation de service à distance, le client dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la date de début des services. Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé au premier jour ouvrable suivant. Le client peut exercer son droit de rétractation par lettre recommandée avec avis de réception.

Art.15 DISPOSITIONS DIVERSES

15.1- Non validité partielle : Si l'une quelconque des dispositions des CGV/CGU est déclarée nulle ou sans objet au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres dispositions.

15.2- SERVICE CLIENT : Le Service Client de la Société peut être contacté à l'adresse email : contact@helpusapp.fr
Ou encore par courrier à l'adresse suivante : **Service Clients K&S – 74, rue Principale, 60 210BRIOT.**

Art.16 ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Pour tout litige qui naîtrait à propos du contrat conclu entre les parties, et notamment sur son interprétation, sa validité, ou son exécution, sans que cette liste soit exhaustive, seul le Tribunal de Commerce de Paris est compétent.

FORMULAIRE DE RETRACTATION

Code de la Consommation, articles L121-17 à L121-21.

Conditions : Compléter et signer ce formulaire. L'envoyer par lettre recommandée avec AR, au plus tard le quatorzième jour à partir de la date de la commande ou si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant, à l'attention du Service Abonnements K&S application help'US – 74, rue Principale, 60210 Briot.

Je soussigné(e) (Nom du Client) _____ vous notifie par la présente ma rétractation au contrat d'abonnement portant sur (Nom de l'Offre d'abonnement) _____.

Date de la commande __/__/__

Adresse du client _____

Numéro de Client _____

K&S®